



# EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2007**

**LOTISSEMENT TARN HABITAT**  
**DENOMINATION et NUMEROTATION DE VOIE**  
**« Rue Léon RUISSEAU »**

**Rapporteur** : Monsieur Laurent PERIE, Adjoint au Maire, délégué à la Communication et à l'Animation,

Vu la demande écrite en date du 2 juillet 2007 formulée par Tarn Habitat concernant la dénomination de la voie desservant le lotissement sis « Avenue d'Hauterive »

Considérant que la Ville s'est engagée depuis quelques années dans une démarche de dénomination et de numérotation des voies.

Il est nécessaire pour faciliter les démarches administratives des nouveaux habitants, pour l'acheminement du courrier avec précision ainsi que pour l'intervention des services de secours et d'urgence, de mieux localiser les habitations.

Eu égard à l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la Collectivité de procéder pour la première fois à la numérotation des habitations.

Il convient dans un premier temps, de dénommer la voie concernée. Il s'agit de la voie d'accès au lotissement Tarn Habitat avenue d'Hauterive.

Considérant l'origine de propriété des terrains accueillant le lotissement et afin de saluer l'action conduite en matière de développement économique sur la commune avec la création des usines Stella,

Cette voie pourrait prendre l'appellation de :

**« Rue Léon RUISSEAU ».**

Vu l'avis favorable de la commission « Communication, Animation, Commerce et Artisanat » du 9 octobre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de dénommer :

- La voie communale désignée ci-dessus : **« Rue Léon Ruisseau »** et de procéder à sa numérotation.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**LABRUGUIERE, le 17 octobre 2007**

**Le Maire,**  
**Jean-Louis DELJARRY.**